

Recommandations d'ACSIS au Forum de la Société Civile

Dans le cadre du Forum de Société Civile africaine sur "la Démocratisation de la gouvernance au niveau régional et global pour la Réalisation des OMDs", conjointement organisé par la Conférence des Organisations Non Gouvernementales au niveau des Nations unies (le CONGO), le réseau FEMNET, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Union africaine (UA), le Réseau africain de la Société Civile dans la Société de l'Information (ACSIS) a tenu une pré-réunion le 21 mars 2007 pour réfléchir sur la stratégie d'ACSIS pour une meilleure implication de la société civile africaine dans le processus de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques et stratégie TIC et particulièrement l'appropriation des TIC pour l'accélération des OMDs.

A la fin de la journée il a été convenu de ce qui suit :

Rappelé:

La Résolution 56/183, du 21 décembre 2001 de l'assemblée Générale des Nations Unies qui a mis en évidence "le besoin urgent de s'approprier du potentiel de la connaissance et des technologies pour promouvoir les objectifs de la Déclaration de Millénaire des Nations unies (l'ONU) et trouver des voies efficaces et innovatrices pour mettre ce potentiel au service de développement pour tous."

Reconnu:

- Que les TICs ont le potentiel pour aider les communautés pauvres à atteindre certaines priorités de développement, spécialement dans les domaines de la pauvreté, de la santé et de l'éducation et de jouer un rôle catalyseur pour l'accélération de la croissance économique.
- L'importance d'une structure holistique et multi-sectorielle et une approche de partenariat qui peut plus efficacement exploiter le rôle de développement des TIC en tant que catalyseur et en tant que accélérateur des capacités de développement aux niveaux individuel, communautaire, organisationnel, systémique et de la société en générale.
- Que la Société Civile par sa nature est plus rapprochée de la communauté à la base et plus au courant de leur réalité que les Gouvernements. Les Organisations de la Société Civiles ont souvent accès à des communautés qu'elles peuvent mobiliser à des niveaux qui seraient difficile aux Gouvernements d'atteindre.
- L'économie du savoir est une réalité et par conséquent, les Gouvernements, les organisations internationales, et tous les autres acteurs doivent redoubler d'effort pour la création d'environnement favorable pour l'édification et la maintenance de l'économie du savoir africaine.

La réunion a recommandé:

1. Promouvoir le Partenariat:

Le besoin urgent de promouvoir le partenariat entre tous les acteurs de développement incluant, la société civile, le secteur public, le secteur privé, les organisations internationales, les médias,

les partenaires au développement, les Universitaires dans le processus de formulation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de politiques et stratégies TIC effective, pour la réalisation des OMDs, particulièrement ceux ayant traits à la réduction de pauvreté, l'éducation, la santé, l'environnement et l'égalité genre. Les partenaires au développement et les gouvernements devraient à cet égard considerer les organisations de la société civile comme actrices clé.

2. Promouvoir la coopération nord-sud-sud

Promouvoir la coopération Nord-Sud-Sud afin de mieux garantir la visibilité des meilleures pratiques et expériences des pays émergents, assurer un équilibre dans les partenariats Nord-Sud, et favoriser les échanges Sud-Sud.

3. Contribution à la réalisation effective des OMD

Tenir compte dans la réalisation des objectifs de la société civile africaine de l'Agenda de Développement des Nations Unies notamment ceux qui sont spécifiques à l'Afrique, tels que le Plan d'Action du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, l'Agenda de Tunis, le Plan d'Action africain sur l'Economie du savoir (PARAES), Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), etc..

4. Ressources

Compte tenu des richesses et des capacités de l'Afrique tant sur le plan ressources humaines que matérielles, travailler avec les gouvernements pour mieux utiliser les moyens disponibles afin d'assurer un meilleur développement.

5. Accès Universel aux TIC.

Recommander vivement que la communauté internationale et les gouvernements considèrent l'accès universel aux TIC (connectivité, capacités, contenu et contrôle) comme un droit inaliénable.